

PROGRAMME DE FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE (BS-BE)

(Personnes réalisant des opérations électriques simples)

TAUX DE RESUSSITE 2020 : 100% **TAUX DE SATISFACTION 2020: 100%** **TAUX D'INSERTION 2020: 100%**

PRESENTATION DU METIER

Le détenteur d'une habilitation électrique (**BS-BE**) peut exercer ses fonctions au sein de tout type d'entreprises ou organismes privés ou publics. Son travail consiste à effectuer des interventions simples sur des installations et/ou ouvrages électriques.

PUBLIC VISE

Tout public non-électricien de métier, (agent de sécurité, employé de bureau, agent de ménage...) effectuant des manœuvres et/ou opérations simples sur des installations et/ou ouvrages électriques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître les dangers de l'électricité et analyser le risque électrique.

Exécuter en sécurité des interventions élémentaires de remplacement dans un environnement présentant des risques électriques et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable.

C'est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

PRE-REQUIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Disposer d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle.
- Être apte à son travail et à comprendre des consignes électriques.

ANIMATION PEDAGOGIQUE

Nos formations sont animées par des formateurs disposant des compétences techniques, professionnelles pratiques ou théoriques en rapport avec le domaine de connaissance concerné et ayant la capacité de transmettre leurs connaissances

LIEU DE LA FORMATION :

La formation aura au 345 - 347 avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART

DATE DE LA FORMATION

(consulter le planning sur notre site : <https://www.ifps-formation.fr>)

DUREE DE LA FORMATION

21 heures (03 jours) en face à face pédagogique (hors temps de pause)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

06 à 12 candidats maximum.

CONTENU DE LA FORMATION

TRONC COMMUN (01 JOUR)

Distinguer les grandeurs électriques.

Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain.

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.

Décrire le principe d'une habilitation.

Donner la définition des symboles d'habilitation.

Lister les prescriptions associées aux zones de travail.

Citer les équipements de protection collective et leur fonction.

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un environnement électrique.

BS (01 JOUR)

Les limites de l'habilitation électrique BS.

Enoncer les fonctions des matériels dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection.

-l'évaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique.

-la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - Etablissement principal d'activité : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOR-092-2023-12-13-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec PCS

Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 07 61 73 20 10 - Tél : 01 46 31 46 02 - Fax : 09 63 65 46 02

- les prescriptions de sécurité électrique pour non-électriciens dans le cadre d'opérations simples et de manœuvres du domaine basse tension (BT).
- Réalisation de travaux pratiques :utilisation des équipements de protection.
- simulation de chantier.

BE (01 jour)

Reconnaitre les matériels électriques de basse et très basse tension Citer les moyens de protection individuelle et les limites de leur utilisation, ainsi que limites de l'habilitation.

BE Manœuvre

Nommer les informations et documents à transmettre au chargé d'exploitation.
Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.
Réalisation de travaux pratiques.

ORGANISATION

Toutes nos formations se déroulent au sein de notre organisme équipé à cet.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques : Salles spacieuses, vidéoprojecteur avec écran motorisé de projection, ordinateur, support de cours audiovisuels, Générateur modulaire de flamme, tableau blanc, armoire électrique de formation, livrets de formation, déroulé pédagogique, textes de lois et décrets relatifs à l'objectif pédagogique, extincteurs pédagogiques rechargeables, extincteurs en coupe, Quizz Box, fiches de consignes, téléphone d'alerte, visites d'établissements recevant du public, visites d'immeubles de grande hauteur, poste de sécurité équipé d'un SSI de catégorie A, consignes, Radios Emetteurs/Récepteurs, contrôleur de ronde, DATI...

Méthodes pédagogiques : Directives, exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées et justifiées, études de cas, mise en situations, ...

VERIFICATION DES ACOUIS

- Fiche d'évaluation (QCU ou test) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique.
- Fiche d'évaluation pratique à l'issue de l'enseignement pratique.

CERTIFICATION

La présence du stagiaire est obligatoire à l'ensemble des séquences programmées.

- Evaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation ».
- *La périodicité du recyclage préconisée par la norme NF C18-510 est de 3 ans.*

MODALITES DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- Feuille de présence
- Attestation de fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction aux stagiaires à la fin de la formation...
- Délivrance d'une attestation de formation en habilitation électrique (BS-BE) avec un avis nominatif et individuel à adresser à l'employeur.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- décret du 30 aout 2010, N° 2010-1018 rendant obligatoire la formation à l'habilitation électrique pour les entreprises.
- décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage et norme NF C18-510.

COUT DE LA FORMATION

(nous consulter)

FORMACODE : 24049 – HE - NSF : 255 - Electricité, électronique (non compris automatismes).

REFERENT PEDAGOGIQUE

M. Eustache AZIE

Contacts : 01. 46. 31. 46. 02 - E-mail : contact@ifps-formation.fr

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)



REFERENT HANDICAP

Eustache AZIE

Contacts : 01. 46. 31. 46. 02 - E-mail : contact@ifps-formation.fr

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - Etablissement principal d'activité : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOR-092-2023-12-13-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec PCS

Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 07 61 73 20 10 - Tél : 01 46 31 46 02 - Fax : 09 63 65 46 02